Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260320-5_2026_3_20_1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 20 mars 2026

Commune
Le Mené

La Croix Jeanne
Even
22 330 Le Mené

Le 20 mars 2026 à 19 h 00, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle des fêtes de Saint Gouëno sur convocation en date du 4 mars 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (33) : BADOUAL Louisette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, COLLET Marie-Noëlle, COLLET Patrice, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DESORT Fabrice, DONNE Jean Michel, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, GANNAT Marie-Hélène, HAMET-DEBEGUE Céline, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, KERAUDREN Charlotte, LABBE Jean-Luc, LACHEVER Aedin, LE GOFF Charlotte, MOY Jean-Yves, OLIVROT Mélanie, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, QUERE Mélanie, ROCABOY Jean-François, ROUILLE Daniel, ROUXEL Anne-Marie, SAGORY Kevin, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.

Etaient excusées (2) : Diehl Cathy, Schmittag Emmanuelle.

Etait absent (0)

Mdame Arlette Hingant est désignée secrétaire de séance.

N° délibération

5-2026 3 20

Objet :
Majoration des indemnités votées après répartition de l'enveloppe

OBJET Majoration des indemnités votées après répartition de l'enveloppe

Considérant que la commune avait la qualité de chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales des cantons prévues en application de la loi n° 2013-403 du 17 mai Premier adjoint 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral,
Considérant qu'après avoir voté le montant des indemnités de fonction dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale, le conseil municipal se prononce sur l'application des majorations,
Considérant qu'il est rappelé que la majoration est interdite pour les simples conseillers municipaux dans les communes de moins de 100 00 habitants.
Il est proposé au conseil municipal d'octroyer les majorations de 15 % auxquels peuvent prétendre le maire, les adjoints.
Le Conseil Municipal donne son accord.

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	33
Pouvoirs	0
Pour	33
Contre	
Abstention	

Pour extrait conforme

Le Mené, le 23 mars 2026

Gérard DABOUDET,
Maire

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)

Arlette Hingant
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 25/03/2026
- et de sa publication le 23/03/2026